

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire 13 décembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 13 décembre à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune, formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière et Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et de communications.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-12-229 Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 13 décembre 2021.

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3. Dépôt – Déclaration en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie
1 en matière municipale

3. Dépôt de la correspondance
2

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre
3 2021

3. Dépôt - Rapports d'audit de la commission municipale du Québec
4 portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal
d'immobilisations

4. **RESSOURCES HUMAINES**

4. Aucun

1

5. FINANCES

5. Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires -
1 Novembre 2021

5. Programme d'aide à la voirie locale (PPA) 2021
2

5. Affectation - Surplus accumulé 2021
3

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

6. Aucun
1

7. SERVICES URBAINS

7. Autorisation de paiement - Golder associés Itée - Révision et suivi
1 géotechnique, forage bris d'aqueduc Sainte-Marie

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8. Aucun
1

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9. Autorisation des signataires - Entente pour la location d'un terrain à
1 des fins d'activités de loisirs hivernaux - Mont Claude

9. Octroi de contrat et autorisation de paiement - Maison de la Famille
2 Vaudreuil-Soulanges - Camp de jour Soulanges

9. Autorisation de signature - Programme de soutien aux Politiques
3 familiales municipales

9. Demande d'aide financière - Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-
4 Soulanges - Campagne annuelle

10. RÈGLEMENTS

10 Adoption - règlement numéro 113-2012-12 modifiant le Règlement
.1 de zonage numéro 113-2012 afin de modifier le ratio de
stationnement applicable aux usages de la zone H5-67 ainsi que
l'insertion de dispositions applicables aux projets intégrés dans la
grille des usages et normes de la zone H5-67

11. AFFAIRES DIVERSES

11 Aucun
.1

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2021

2021-12-230

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
30 novembre 2021	Ministère des Transports	Réponse à la résolution 2021-09-173	Alain M. Dubé, directeur général Direction générale de la Montérégie
24 novembre 2021	Municipalité de Saint-Zotique	Résolutions 2021-11-580 et 2021-11-581	Annick Sauvé, directrice par intérim des Services techniques, de l'hygiène du milieu et de l'environnement
18 novembre 2021	L'Union des producteurs agricoles (UPA)	Félicitations pour votre élection	Louis-Marie Leduc, président du Syndicat de l'UPA de Vaudreuil-Soulanges

3.3

DÉPÔT - DÉCLARATION EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

« L'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et l'article 6.3 du *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Polycarpe* prévoient l'obligation pour les élus de déclarer au directeur général et secrétaire-trésorier, par écrit, les dons, marques d'hospitalité et autres avantages de même nature reçus. Selon la Loi, le directeur général et secrétaire-trésorier doit tenir un registre de ces déclarations et en déposer un extrait lors de l'assemblée du mois de décembre. Le directeur général et secrétaire-trésorier avise l'assemblée qu'il n'a reçu aucune déclaration. »

3.4

DÉPÔT - RAPPORTS D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 86.08 de la Loi sur la Commission municipale, les rapports de la Commission municipale du Québec doivent être déposés à la première séance du conseil dès leur réception;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a procédé à des travaux d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023, et ce, pour l'ensemble des municipalités de moins de 100 000 habitants;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les deux rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

5.

FINANCES

5.1

APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - NOVEMBRE 2021

2021-12-231

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2021-12 des transferts budgétaires du mois de novembre 2021 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2021-12 des transferts budgétaires du mois de novembre 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 369 031,55 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	282 798,08 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	23 494,67 \$
Salaires nets	62 738,80 \$
TOTAL	369 031,55 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA) 2021

2021-12-232

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Polycarpe a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 49 324,28 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3 AFFECTATION – SURPLUS ACCUMULÉ 2021

2021-12-233

CONSIDÉRANT QUE le budget 2021 adopté en décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a plusieurs projets à effectuer dans les prochaines années tels que :

- la vidange des boues dans nos étangs aérés aux 5 à 8 ans au coût de 140 000 \$;
- le nettoyage de la tour d'eau située à Sainte-Justine-de-Newton pour un total de 100 000 \$ sur une période de 10 ans;
- dépôt d'un projet d'entente dans le cadre de la FIMEAU avec Sainte-Justine-de-Newton qui nécessite des honoraires professionnels de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu d'affecter des sommes en lien avec ces projets au surplus accumulé affecté;

CONSIDÉRANT QUE les élections de 2021 ont eu lieu et que le coût s'y rattachant est d'environ 20 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ce montant en lien avec les élections sera payé à même le surplus budgétaire affecté;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'affectation de la somme de 30 000 \$ à la vidange des boues à même le surplus non affecté;

D'AUTORISER l'affectation de la somme de 10 000 \$ pour le nettoyage de la tour d'eau à même le surplus non affecté;

D'AUTORISER l'affectation de la somme de 25 000 \$ pour les honoraires professionnels en lien avec les projets avec Sainte-Justine-de-Newton à même le surplus non affecté;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la somme de 15 000 \$ en lien avec les dépenses des élections 2021 à même le surplus budgétaire affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. SERVICES URBAINS

7.1 AUTORISATION DE PAIEMENT - GOLDER ASSOCIÉS LTÉE - RÉVISION ET SUIVI GÉOTECHNIQUE, FORAGE BRIS D'AQUEDUC SAINTE-MARIE

2021-12-234 CONSIDÉRANT le bris d'aqueduc survenu le 8 septembre dernier sur le chemin Sainte-Marie et en dessous de la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des exigences et normes du CP, une firme doit être mandatée pour réviser et effectuer des suivis géotechniques en lien avec le forage de la gaine dans l'emprise du CP;

CONSIDÉRANT QUE du temps additionnel a dû être ajouté;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux rapidement;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le bon de commande TP-001375;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Golder associés ltée un montant maximal de 12 481,69 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-413-00-411 et payé à même les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 AUTORISATION DES SIGNATAIRES - ENTENTE POUR LA LOCATION D'UN TERRAIN À DES FINS D'ACTIVITÉS DE LOISIRS HIVERNAUX - MONT CLAUDE

2021-12-235 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe utilise une portion du terrain sis au 1162, chemin Élie-Auclair aux fins d'activités de loisirs dont, notamment, la glissade du Mont Claude;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite renouveler l'activité au site du Mont Claude pour la saison hivernale 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'entente précédente est échue;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'entente pour la location d'une portion du terrain sis au 1162, chemin Élie-Auclair pour des fins d'activités de loisirs hivernaux;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et Monsieur Claude Brouillard.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la somme de 2 000 \$ à Monsieur Claude Brouillard pour les frais de location à même le poste budgétaire 02-701-20-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - MAISON DE LA FAMILLE VAUDREUIL-SOULANGES - CAMP DE JOUR SOULANGES

2021-12-236 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire procéder à une entente de service pour la seconde édition du Camp de jour Soulanges par la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'entente de service reçue par la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la prise en charge de l'aspect administratif, organisationnel et technique du camp de jour;

CONSIDÉRANT l'économie de temps et de ressources engendrées par cette entente;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges pour la gestion du Camp de jour Soulanges;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à la

Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges un montant maximal de 7 000 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02 701 50 690, conditionnellement à l'approbation du budget 2022 par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES**

2021-12-237 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la responsable des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, Martine Sauvé, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022;

DE CONFIRMER que madame Annie Robichaud est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES - CAMPAGNE ANNUELLE**

2021-12-238 **CONSIDÉRANT QUE** la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre de leur campagne annuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges est un organisme à but non lucratif, que leur cause rejoint les citoyens de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'importance du rôle que joue la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 500 \$ à la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges pour leur campagne annuelle;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à déboursier la

somme de 500 \$ à même le poste budgétaire 02-702-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 113-2012-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 113-2012 AFIN DE MODIFIER LE RATIO DE STATIONNEMENT APPLICABLE AUX USAGES DE LA ZONE H5-67 AINSI QUE L'INSERTION DE DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROJETS INTÉGRÉS DANS LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H5-67

2021-12-239 CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté un Règlement de zonage numéro 113-2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe juge approprié de modifier le Règlement de zonage numéro 113-2012 de modifier le ratio de stationnement applicable aux usages de la zone H5-67 ainsi que l'insertion de dispositions applicables aux pro-jets intégrés dans la grille des usages et normes de la zone H5-67;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le Règlement de zonage numéro 113-2012 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement contient deux dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Pierre Régimbald, et qu'un premier projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 octobre 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.);

CONSIDÉRANT QU'une procédure de consultation écrite, d'une durée de 15 jours, a eu lieu du 22 octobre au 8 novembre 2021, en remplacement de l'assemblée publique de consultation, considérant l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté le 23 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 113-2012-12 modifiant le Règlement de zonage numéro 113-2012 afin de modifier le ratio de stationnement applicable aux usages de la zone H5-67 ainsi que l'insertion de dispositions applicables aux projets intégrés dans la grille des usages et normes de la zone H5-67.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Le conseiller François Lalonde mentionne le 50e anniversaire du déneigement et tient à remercier tous les travailleurs qui ont été présents pendant ces 50 dernières années.

Le conseiller Jean-Pierre Ménard mentionne qu'il suit l'évolution du dossier du Centre Sportif Soulanges.

Le conseiller Maxime Gamelin invite les citoyens à les contacter via Facebook ou par courriel.

La conseillère Annie Robichaud lève son chapeau au HLM pour sa modernisation.

Le conseiller Laurent Barsalou mentionne la rapidité des pompiers lors de l'intervention de la semaine précédente.

Le conseiller Patrice Schoune note les belles décorations qui ont été mises sur le pont et qui donnent un cachet à Saint-Polycarpe.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le Maire mentionne que l'avis d'ébullition est enfin levé après 3 mois. Il réitère que malheureusement dans le monde municipal, cela peut prendre plus de temps. Le fait d'être sous la voie ferrée a allongé le processus.

Il rapporte les trois activités qui ont eu lieu au même moment, samedi le 4 décembre dernier. Le Noël des enfants, la guignolée et le 50e anniversaire du déneigement. Monsieur Poirier mentionne que l'équipe était contente de souligner que cela fait 50 ans que les routes sont entretenues par la Municipalité, il y a de quoi être fiers, car le tout est somme toute bien effectué depuis 1971.

Il y a également les chorales d'hiver qui se déroule deux mercredis de décembre à l'église de Saint-Polycarpe. Ce mercredi, le 15 décembre prochain, ce sera à 18 h 30.

Monsieur le Maire souligne la journée internationale des bénévoles et remercie les gens pour leur implication importante dans la communauté.

Il revient également sur les plaintes à l'effet qu'il fait froid au Centre Sportif Soulanges. Il mentionne que le message a été passé à qui de droit.

Il félicite le comité embellissement pour les décorations de Noël qui ornent la Municipalité. Il remercie les membres du comité et les employés impliqués.

Monsieur Poirier termine en annonçant le budget 2022 qui sera adopté lors de la séance extraordinaire du 21 décembre prochain, à 19 h.

Il en profite pour souhaiter de joyeuses Fêtes à tous.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Suivis sur les affaissements du chemin Élie-Auclair;

- Questions relativement au bris d'aqueduc et aux différentes problématiques semblables qui pourraient survenir dans le futur;

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2021-12-240 À 20 h 12 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ORDINAIRE du 13 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le Maire

Anne-Marie Duval

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*